

## COMpte RENDU ANALYTIQUE DE LA 49e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

## SOMMAIRE

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE (PARTIE V) (suite)

- e) ENVIRONNEMENT
- f) DESERTIFICATION ET SECHERESSE
- g) ETABLISSEMENTS HUMAINS

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/46/SR.49  
23 décembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 heures.

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (PARTIE V) (suite)

- e) ENVIRONNEMENT (A/46/3, A/46/25 (Supplément No 25), A/46/156-E/1991/54, A/46/138-E/1991/53, A/46/214-E/1991/77, A/46/308, A/46/423, A/46/615, A/C.2/46/3, A/C.2/46/11, A/C.2/46/L.7, A/C.2/46/L.9)
- f) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (A/46/3, A/46/25 (Supplément No 25), A/46/157-E/1991/55, A/46/268-E/1991/107 et Corr.1, A/46/380-E/1991/142)
- g) ETABLISSEMENTS HUMAINS (A/46/3, A/46/8 (Supplément No 8) et Add.1 et Add.1/Corr.1, A/46/262-E/1991/96)

1. M. KJELLEN (Suède), prenant la parole au nom des pays nordiques, rappelle que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a adopté, à sa 16e session, plusieurs importantes décisions concernant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les pays nordiques, dans leur déclaration sur le point 78 de l'ordre du jour ont déjà formulé des observations sur certaines de ces décisions, par exemple celles relatives aux océans et aux zones côtières, à la hausse du niveau des mers et aux ressources en eau douce, au transfert des techniques et à l'intégration de l'environnement et du développement au sein du PNUE.

2. Les pays nordiques se félicitent des réunions d'experts organisées par le PNUE pour appuyer la Conférence, qui ont porté sur la pollution du milieu marin par des activités d'origine tellurique, les substances chimiques toxiques et les déchets dangereux. Ces réunions permettront de combler une lacune dans les préparatifs de la Conférence et de donner plus de poids à ses futures décisions. Les pays nordiques se réjouissent de la décision de créer pour une période d'essai un centre pour l'assistance environnementale d'urgence.

3. Les pays nordiques, comme ils l'ont déjà dit au sujet du point 78 de l'ordre du jour, engagent le PNUF à contribuer davantage aux préparatifs de la Conférence. Ils s'attendent à ce que le Conseil d'administration du PNUE, lors de sa session extraordinaire de février 1992, examine le rapport sur l'état de l'environnement, le Plan d'action pour lutter contre la désertification, le rapport récapitulatif sur les nouvelles activités et le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Une telle analyse contribuera de façon utile et opportune à la Conférence.

4. Pour ce qui est des établissements humains, les pays nordiques ont pris note des résultats positifs de la 13e session de la Commission des établissements humains tenue à Harare, qui a notamment examiné la question des établissements humains et de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à

(M. Kjellen, Suède)

l'an 2000 dans le contexte du développement durable et la contribution du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à la Conférence. Les pays nordiques se réjouissent de la résolution de cette Commission qui souligne à juste titre l'importance que revêtent les établissements humains et l'urbanisation pour un développement durable et écologiquement rationnel ainsi que le rôle essentiel que peut et doit jouer Habitat en la matière, notamment en collaborant à la Conférence.

5. Pour ce qui est de la désertification, M. Kjellen déclare - non seulement au nom des pays nordiques, mais aussi en sa qualité de Président du Groupe de travail I du Comité préparatoire de la Conférence - que cette question doit rester au cœur des préoccupations de la communauté internationale relatives à l'environnement et au développement. Les documents dont la Commission est saisie rendent compte de la dure lutte que mène depuis longtemps la communauté internationale contre la désertification, marquée par certains succès, mais aussi par des échecs inévitables étant donné l'extrême complexité des facteurs climatiques, sociaux et économiques en jeu. Ces documents évoquent aussi les nombreux plans intergouvernementaux dont la coordination s'avère difficile.

6. A sa seizième session, le Conseil d'administration du PNUE a souligné la nécessité d'affiner la définition de la notion de désertification, en tenant compte des conclusions récentes sur l'influence des variations climatiques. A sa troisième session, le Comité préparatoire de la Conférence s'est référé à cette décision et a formulé l'espoir que le PNUE collaborerait pleinement avec le secrétariat de la Conférence pour préparer au mieux sa quatrième session et la Conférence elle-même. Les pays nordiques considèrent qu'il est indispensable d'harmoniser le plan "Action 21" avec le rapport sur le Plan d'action pour lutter contre la désertification que le Conseil d'administration examinera à sa troisième session extraordinaire. Il importe de saisir l'occasion offerte par la Conférence pour renforcer l'action internationale, notamment en matière de reboisement.

7. La désertification est un problème qui se pose dans de nombreuses parties du monde; toutefois ses conséquences sont particulièrement graves en Afrique où la fragilité des écosystèmes, les sécheresses et les conditions économiques particulièrement difficiles créent un cercle vicieux dans lequel la surexploitation des terres accélère la désertification, qui à son tour incite à surexploiter les terres encore productives. Aussi, M. Kjellen juge-t-il dignes d'éloges les importants travaux effectués par le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne. C'est aux gouvernements des pays touchés qu'il incombe de prendre les mesures voulues, mais il est admis que la communauté internationale a aussi une responsabilité particulière pour ce qui est du développement de l'Afrique. La coopération doit se poursuivre sans relâche. A mesure que l'on approche de la Conférence, la question de la désertification acquiert une valeur symbolique.

/...

(M. Kjellen, Suède)

8. Compte tenu de ce qui précède, le Comité préparatoire a décidé qu'à sa quatrième session, le Groupe de travail I traiterait en premier lieu de la désertification. Les pays nordiques et l'intervenant, en sa qualité de Président du Groupe de travail, n'épargneront aucun effort pour que le débat du Comité préparatoire soit constructif et que la Conférence adopte des décisions concrètes.

9. M. BELL (Canada) dit que le Canada, dont l'économie dépend dans une large mesure de l'exploitation des ressources naturelles mais qui a aussi une importante population urbaine, est conscient que tout développement durable à long terme passe par la conservation des ressources pour les générations futures et un ralentissement de l'urbanisation.

10. Le Canada est satisfait des résultats de la seizième session du Conseil d'administration du PNUE. Il a été particulièrement intéressé par les débats sur la protection de l'environnement marin. Il a joué un rôle important dans la négociation qui a abouti à la décision d'organiser une réunion pour formuler un projet de stratégie, notamment un programme d'action visant à réduire la pollution marine d'origine tellurique. Les résultats de la réunion seront présentés à la quatrième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et seront intégrés dans le chapitre du plan "Action 21" consacré aux océans.

11. Parmi les autres décisions du Conseil d'administration du PNUE, le Canada appuie celle de créer, pour une période d'essai de 18 mois, un centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence. Il juge indispensable d'établir une liste de matériel et d'experts pouvant être mobilisés rapidement en cas de catastrophes écologiques d'origine humaine. Le Canada attend avec intérêt qu'on dresse le bilan de cette période d'essai à la prochaine session du Conseil d'administration du PNUE. Dans le domaine des changements climatiques, il juge important de coordonner les activités des diverses instances compétentes pour que leur collaboration aboutisse à des résultats positifs.

12. Les établissements humains, révélateurs des nombreux symptômes de la crise mondiale de l'environnement et du développement - changements climatiques, érosion, pollution des océans et de l'eau douce - et aspect crucial des politiques et programmes environnementaux, sont un facteur essentiel dans l'équation du développement durable. Depuis la Conférence de Stockholm sur l'environnement et la Conférence de Vancouver sur les établissements humains, le Canada appuie toutes les mesures visant à résoudre les problèmes que posent les établissements humains et il juge essentiel de mieux coordonner ces mesures avec celles qui concernent l'environnement.

13. Le Canada a pris note avec satisfaction des résultats des travaux de la Commission des établissements humains et se félicite en particulier des débats constructifs qui ont porté sur les liens entre établissements humains et le développement durable. Le Canada appuie sans réserve la décision prise par le

(M. Bell, Canada)

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à sa troisième session de faire de la question des établissements humains un élément séparé du plan "Action 21", et de donner la plus haute priorité, au milieu urbain. L'urbanisation sera un des principaux problèmes du XXIe siècle et il faudra des institutions capables de répondre aux pressions sociales, économiques et environnementales qu'elle entraîne.

14. Ces derniers mois, deux réunions importantes portant sur les villes et le développement durable ont eu lieu au Canada : le Congrès de Toronto sur les métropoles et l'environnement et la troisième Conférence au sommet sur les grandes villes du monde, tenue à Montréal. En outre, le Canada a coparrainé une consultation entre cinq villes organisée dans le cadre du Programme de gestion urbaine mené conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

15. Habitat et le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ont tenu des consultations, principalement pour formuler le programme sur les établissements humains, en s'inspirant, entre autres, des avis formulés par les Etats Membres. Mais la préparation de la Conférence ne doit pas s'arrêter là; pour favoriser les échanges d'information entre organisations compétentes, il faut intensifier les consultations avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations internationales actives dans ce domaine, par exemple le PNUE, la Banque mondiale, le PNUD, les représentants des gouvernements à tous les niveaux et les organisations sectorielles indépendantes.

16. Une partie du plan "Action 21" sera spécifiquement consacrée aux établissements humains; mais d'autres domaines couverts par le plan ont aussi des rapports avec cette question et avec celle du milieu urbain : eau, gestion des déchets, pauvreté, santé par exemple. Il faudra les identifier.

17. Pour ce qui est de la désertification et de la sécheresse, le Canada considère qu'il s'agit là d'un problème fondamental, particulièrement grave pour les pays africains du Sahel. Le rapport du Secrétaire général à ce sujet est excellent et le plan d'action pour lutter contre la désertification reste valide, mais son exécution est trop lente; le Canada engage le PNUE à redoubler d'efforts pour l'accélérer.

18. Le Canada appuie également sans réserve la décision relative à la désertification et la sécheresse que le Comité préparatoire a adoptée à sa troisième session; M. Bell espère que des propositions détaillées seront rapidement formulées afin que le Comité préparatoire puisse à sa quatrième session envisager de les inclure dans le plan "Action 21".

19. M. Bell rend hommage au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne pour la lutte qu'il mène contre la désertification aux niveaux communautaire, national et régional et prie instamment l'Assemblée générale de continuer d'appuyer cet important organisme.

/...

20. M. WU Hailong (Chine) dit que la désertification, qui va de pair avec la sécheresse, pose toujours un grave problème à de nombreux pays, notamment aux pays en développement et qu'elle est une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale. L'Assemblée générale a examiné cette question à maintes reprises, par exemple lors de la Conférence des Nations Unies sur la désertification de 1977, au cours de laquelle le Plan d'action pour lutter contre la désertification a été adopté. Depuis lors, les organes compétents des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales ont fait œuvre utile dans ce domaine; pour leur part, les pays en développement touchés par la désertification luttent inlassablement contre ce fléau et, avec l'aide de la communauté internationale, ils ont remporté certaines victoires.

21. Toutefois, d'après les statistiques des organes compétents des Nations Unies, le problème de la désertification loin de s'atténuer, s'est aggravé dans diverses régions. Il faut intensifier la recherche sur la question et formuler des politiques de lutte plus efficaces. Deux observations s'imposent à ce sujet : premièrement, le problème de la désertification ne se pose pas de façon isolée, il est indissociable des problèmes socio-économiques, démographiques et écologiques, et ne peut donc pas être résolu comme s'il s'agissait d'une question exclusivement écologique. Dans de nombreux pays en développement, la désertification est en fait étroitement liée au sous-développement économique. La pauvreté et le sous-développement ont contraint ces pays à surexploiter les ressources naturelles, aux dépens de l'environnement. D'où le cercle vicieux pauvreté - démographique galopante - détérioration de l'environnement. Pour en sortir, il faut créer des conditions économiques internationales qui permettent à ces pays de développer leur économie, de vaincre le paupérisme et de réduire les pressions qu'ils exercent sur l'environnement. Deuxièmement, il faudrait que la communauté internationale aide davantage les pays en développement à lutter contre la désertification et la sécheresse. Même si elle a déjà beaucoup fait, l'effort est loin d'être suffisant étant donné la gravité du problème et le coût des solutions. Beaucoup de pays en développement luttent contre la désertification dans des conditions économiques et autres très dures; la communauté internationale se doit donc de les aider davantage à des conditions préférentielles.

22. M. AL-UKLEH (Emirats arabes unis) dit que les ressources de la planète sont limitées et que la vie est menacée si on ne prend pas les mesures voulues pour les protéger. Une responsabilité incombe donc à chaque pays. Il appartient aux pays industrialisés de changer leurs modes de consommation et aux pays en développement de résoudre leurs problèmes. Au nombre des mesures écologiques à adopter, il importe, entre autres, de réduire les émissions de gaz qui détruisent la couche d'ozone. La protection de l'environnement est une tâche vitale pour l'humanité, c'est pourquoi les Emirats arabes unis ont accueilli la plus importante Conférence qui ait jamais été organisée pour combattre la pollution dans le Golfe. Cette conférence a demandé que des mesures soient prises pour parer aux menaces qui pèsent sur l'environnement de la région et garantir à tous une vie digne de ce nom sans le mettre en danger.

(M. Al-Ukleh, Emirats arabes unis)

23. Le Conseil de coopération du Golfe a insisté sur les effets catastrophiques des déversements de pétrole dans la mer qui menacent la faune marine, dans la région du Golfe et au-delà. L'incendie des puits de pétrole du Koweït est la preuve qu'il faut changer de méthodes. Ces actes criminels montrent que les catastrophes environnementales ne touchent pas un seul pays mais de régions entières. Il faudrait s'efforcer de mesurer l'ampleur de la catastrophe, mais les pays de la région n'ont pas les moyens de le faire; aussi un appui international est-il nécessaire, notamment de la part de tous les organismes des Nations Unies. Il faut appliquer de nouveaux programmes de protection de l'environnement, comme les Emirats l'ont demandé. Les menaces à l'environnement sont nombreuses. L'interdépendance entre environnement et développement est universelle et les problèmes ne connaissent pas de frontières. Les pays en développement doivent se concentrer sur leur développement économique, sans pour autant négliger l'environnement. M. Al-Ukleh est convaincu que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui aura lieu en juin 1992, sera l'occasion d'examiner tous ces problèmes qui touchent aussi bien le Nord que le Sud.

24. M. RAICHEV (Bulgarie) dit que les débats relatifs aux points 78 et 79 de l'ordre du jour ont montré que les problèmes de l'environnement sont parmi les plus graves que la communauté internationale aura à résoudre pour parvenir à un développement durable. La Bulgarie attache une grande importance au renforcement de l'efficacité du PNUE et de son Conseil d'administration. Pour ce qui est de la Conférence sur l'environnement et le développement, le Comité préparatoire a déjà obtenu des résultats satisfaisants; il faut espérer qu'il mettra à profit le temps qui lui reste pour parvenir à un accord général sur toutes les questions dont il est saisi. Les problèmes ont continué de s'accumuler et leur solution sera décisive pour l'équilibre écologique de la planète. La Conférence devra trouver des solutions pragmatiques à tous les problèmes évoqués dans la résolution 44/228 de l'Assemblée générale. Il a été proposé qu'une convention sur les changements climatiques et une sur la diversité biologique soient élaborées et ouvertes à la signature pendant la Conférence, et que l'on parvienne à un consensus sur les principes et instruments de base pour la protection et la mise en valeur des forêts et des écosystèmes forestiers. La Bulgarie appuie fermement ces propositions. D'autres questions sont à son avis également importantes : protection de la couche d'ozone, élimination des déchets dangereux, protection des mers et des océans, mise en valeur des zones côtières, cours d'eau transfrontières, etc.

25. La Bulgarie pense que la Conférence devrait promouvoir l'intégration de considérations écologiques dans les plans de développement économique de tous les pays, conformément aux principes du développement durable. Il faut par ailleurs établir des mécanismes efficaces pour appliquer les conventions en vigueur. La Conférence devrait s'attacher à promouvoir la coopération régionale en matière d'environnement.

/...

**(M. Raichev, Bulgarie)**

26. La Bulgarie se félicite des perspectives de renforcement de la coopération régionale en Europe, et appuie sans réserve les activités de protection du Danube et de la Mer Noire, ainsi que celles visant à encourager la collaboration avec les pays voisins. A cet égard, les conclusions de la Conférence sur l'environnement en Europe, tenue en Tchécoslovaquie en juin dernier, revêtent une importance particulière. La Bulgarie demeure fermement résolue à appliquer les principes et objectifs exposés dans le document de la Conférence, ainsi que la Déclaration des ministres des pays de la Communauté européenne signée lors de la Conférence de Bergen sur le développement durable.

27. L'état de l'environnement en Bulgarie est très grave, voire critique, dans de nombreuses régions. Une loi sur la protection de l'environnement, qui sera le fondement de la politique bulgare en la matière, a récemment été promulguée. Toutefois, le pays n'a pas de programme national de protection de l'environnement et ne dispose pas de système d'information ni d'un corps de normes économiques modernes propices au développement d'industries non polluantes. La démocratisation permettra à l'opinion publique de s'exprimer librement sur ces problèmes et de faire pression pour que l'on s'y attaque. Cependant, la situation économique est telle qu'il est impossible de les résoudre, alors qu'ils aggravent encore la tension et les conflits sociaux. D'où la nécessité d'une aide de la communauté internationale. La Bulgarie a aussi besoin d'urgence d'une aide pour élaborer sa politique environnementale en cette période de transition vers l'économie de marché, et plus particulièrement pour garantir la sécurité de ses installations nucléaires, question qui n'a pas encore été résolue de façon satisfaisante.

28. Une croissance économique régulière et non inflationniste passe nécessairement par la formulation d'une politique nationale efficace de protection de l'environnement. La Bulgarie est convaincue que l'introduction des mécanismes de marché permettra d'atteindre ces objectifs.

29. La Bulgarie estime que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devrait s'attacher particulièrement aux graves problèmes environnementaux des pays d'Europe centrale et orientale, qui, à maints égards, sont plus graves que ceux des autres pays. La transformation de ces pays et leur intégration dans le système économique mondial devraient renforcer ce système et dynamiser le commerce international.

30. M. Raichev rappelle que son pays prend activement part aux activités de l'ONU concernant les établissements humains. Se référant au rapport et au Plan d'action d'Habitat pour les pays d'Europe centrale et orientale, il souligne que ces pays ont besoin d'assistance, d'autant plus qu'ils élaborent actuellement de nouveaux systèmes de financement et de crédit pour les logements. Il lui semble qu'Habitat n'a pas accordé dans son rapport la même attention à tous les pays de la région. Il propose que la situation des établissements humains et celle du logement soient réexaminées et que des critères uniformes soient appliqués à tous les pays pour déterminer dans quel domaine la coopération d'Habitat et de la Commission des établissements humains est nécessaire.

/...

31. M. KERDPHOL (Thaïlande) dit que les pays du monde n'ont qu'un seul patrimoine commun : l'environnement. Les ressources naturelles sont limitées et la plupart ne sont pas renouvelables. Les problèmes d'aujourd'hui, s'ils restent sans solution, pourraient devenir les crises de demain.

32. Le Roi de Thaïlande encourage depuis 20 ans des projets de reconversion des agriculteurs itinérants des montagnes, et la Reine est à l'origine d'un ambitieux projet de protection de la flore et de la faune. Actuellement, plus de 1 000 projets exécutés dans le pays résultent d'une initiative royale.

33. La Thaïlande, qui est un pays en développement, s'acquitte de ses responsabilités en matière de protection de l'environnement. Il y a 16 ans qu'elle a créé un conseil national de l'environnement et une loi de protection de la flore et de la faune prévoyant la création de réserves naturelles et l'aménagement de parcs nationaux a été promulguée. L'épuisement rapide de certaines ressources marines, notamment le corail et les tortues de mer l'a incitée à promulguer un décret interdisant leur utilisation commerciale. Le Ministre de l'éducation élabore une stratégie nationale d'éducation en matière d'environnement qui sera appliquée dans l'enseignement à tous les niveaux, et le Ministère de l'intérieur a délégué aux provinces la responsabilité de la gestion des ressources. Toute concession forestière est interdite et le braconnage est sévèrement puni.

34. La Thaïlande s'est fixé trois objectifs fondamentaux dans son dernier plan de développement économique et social : 1) renforcer les organisations et les législations de façon à promouvoir un développement écologiquement rationnel; 2) mobiliser des investissements dans la lutte contre la pollution; 3) inventorier les ressources naturelles pour permettre la planification et la délimitation des zones forestières et côtières à protéger.

35. Pour ce qui est de la question de la pêche hauturière au grand filet pélagique dérivant, la Thaïlande appuie la résolution 44/225 de l'Assemblée générale et rappelle qu'elle n'a jamais permis à ses navires de pêche d'utiliser ces filets. Toutefois, son secteur de la pêche est très menacé par ces restrictions. Le règlement interdit aux conserveries d'utiliser les produits de la pêche au grand filet dérivant, et beaucoup refusent le thon pêché avec tout type de filet dérivant. Les bénéfices du secteur halieutique ont de ce fait diminué de façon spectaculaire et de nombreux navires de pêche restent à quai. Une interdiction internationale peut donc avoir des répercussions indirectes sur l'économie des pays; la délégation thaïlandaise souhaiterait que des études détaillées soient effectuées sur les effets directs et indirects de l'interdiction de la pêche hauturière au grand filet pélagique dérivant.

36. Comme l'a déclaré la Princesse Chulabhorn au Conseil d'administration du PNUE, l'environnement ne pourra être protégé que si les responsables sont imprégnés d'une profonde conviction de principe.

La séance est levée à 16 heures.